

bliques pour implorer du Ciel la benediction sur les armes de S. Maj. Imp. contre les Infidèles. Le 28. on en commença aussi pour demander à Dieu qu'il lui plaise de faire cesser le fleau de la maladie contagieuse dont quelques Pays de ce Monarque ont le malheur d'être affligés.

## E S P A G N E.

**I**L n'y a encore aucune apparence que cette Cour veuille accéder au Traité de Vienne qu'on nomme définitif, son inflexibilité à cet égard étant toujours la même; & elle aura peine à s'y résoudre, à moins qu'on ne fasse à ce Traité les changemens qu'elle a toujours demandés. Peut-être que si les différends avec l'Angleterre avoient éclairés en une guerre, la fermeté n'auroit pas été si grande; car dans la crise où l'on a remarqué que les choses se sont trouvées quant à ce point, l'on ne refusoit plus, comme on le fait à présent, de donner les mains au Traité en question. On ne sçait cependant quoi penser pour penser juste sur la conduite que la France tient dans cette affaire, Elle qui, après avoir établi ce Traité, sembloit devoir concourir, du moins à ce que les Puissances qui ont favorisé ses vûes dans la dernière guerre, ne s'en tinssent pas éloignées ainsi qu'elles le paroissent jusqu'à présent. L'union qu'elle a contractée avec l'Auguste Maison d'Autriche, & qui subsiste heureusement par la conclusion du Traité définitif, annonçoit d'ailleurs qu'elle se porteroit à des efforts pour engager la Couronne à l'accession dont on parle. On dit à présent un double mariage qu'on assure être prêt à conclure pour affermir l'union de la Maison de Bourbon; c'est celui du Dauphin avec une Infante & celui de l'Infant Don Philippe avec une Princesse de France,

mariages